**FORMULAIRE D’INSCRIPTION STAGE DE FORMATION**

**Stagiaire**

Nom :       Prénom :

Adresse :       Code Postal :      Ville : 

Date de naissance :      Profession :

Statut :  Professionnel·le

Amateur·rice

Cochez cette case si vous souhaitez recevoir la Newsletter de La Nef (actualités des spectacles, formations et activités du lieu)

**Théâtre d’objets : l’interprète face à l’objet, un outil d’écriture et d’invention**

Du 22 mai au 02 juin 2023 – De 10h à 18h (10 jours – 70 h)

Intervenant·es : Agnès Limbos, auteure, comédienne, metteuse en scène et formatrice

**Tarifs : Merci de cocher la case correspondante :**

Auto-financement = 1320 € TTC  Autofinancement

Prise en charge OPCA ou employeur = 1800 € TTC  Prise en charge

**Conditions de règlement**

**• Autofinancement**

Le règlement d’un acompte de 30% du coût total de la formation valide l’inscription au stage. Il peut s’effectuer par chèque (àl’ordre de « La Nef ») ou par virement.

Le solde doit être réglé en totalité, au plus tard le 1er jour du stage. Il est possible d’échelonner le paiement, selon un échéancier en accord avec LA NEF.   
Vous disposez d’un délai de 7 jours à partir de la date d’inscription, pour revenir sur votre décision. Au-delà, l’acompte ne sera pas rendu.

En cas d’annulation moins de 2 semaines avant le début du stage, la totalité du montant du stage sera dû.

**• Prise en charge par un OPCO (Pôle Eploi, Afdas ou autre) ou par votre employeur**

La convention signée du financeur/employeur et du stagiaire valide l’inscription

Merci de nous retourner par mail [formations@la-nef.org](mailto:formations@la-nef.org) ou par courrier : **La Nef, 20 rue Rouget de Lisle – 93500 PANTIN**

• Le formulaire d’inscription au stage complété et signé

• Une lettre présentant vos motivations et vos projets en lien avec la formation

• Un CV

• Une photo d’identité

• Les règlements

**DATE ET SIGNATURE DU/DE LA/LE STAGIAIRE**

**Mieux se connaitre**

Décrivez vos attentes particulières par rapport à cette formation ?

Cette formation vient-elle nourrir un projet spécifique ?

Quelles connaissances avez-vous du théâtre d’objet ? Avez-vous déjà une expérience/ une pratique ?

**L’accueil**

Vous trouvez-vous dans une situation qui nécessite un protocole d’accueil spécifique ? (Situation de handicap, mobilité réduite ou autre)

Remarques : Si vous avez des remarques ou des questionnements concernant les formations et l’accueil réservé aux stagiaires à La Nef sentez-vous libre de nous en faire part ci-dessous :

**Conditions générales de vente des prestations de formation :**

**Généralités :**

Le seul fait d’accepter l’offre de prestation de La Nef emporte l’acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Les formations proposées par La Nef relèvent des dispositions figurant dans la 4e partie du code du travail relatif à la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

**Inscription aux formations :**

Dans le cadre d’un auto-financement : le règlement d’un acompte de 30% du coût total de la formation valide l’inscription au stage. Il peut s’effectuer par chèque (à l’ordre de « La Nef ») ou par virement.

La solde doit être réglé en totalité, au plus tard le 1er jour du stage. En cas de difficulté financière, il peut être réglé en 3 fois maximum, selon un échéancier en accord avec La Nef.

Le/la stagiaire dispose d’un délai de 7 jours à partir de la date d’inscription, pour revenir sur sa décision.

Dans le cadre d’un financement par un OPCO ou un employeur : la convention signée du financeur/employeur et du stagiaire valide l’inscription.

**Participation aux formations :**

Les stagiaires prendront connaissance et s’engageront à respecter le règlement intérieur fourni lors de l’inscription. Il est rappelé que l’assiduité est obligatoire aux formations suivies et que toute absence devra faire l’objet d’une justification écrite.

**Annulation de l’inscription du stagiaire :**

Dans le cadre d’un auto-financement, le stagiaire dispose d’un délai de 7 jours à partir de la date d’inscription pour revenir sur sa décision. Au-delà, l’acompte ne sera pas rendu.

En cas d’annulation moins de 2 semaines avant le début du stage, la totalité du montant du stage sera dû.

En cas de force majeure entraînant l’annulation de l’inscription dans un délai inférieur, un justificatif sera demandé (par exemple, arrêt maladie).

**Annulation de la formation en cas de nombre insuffisant de stagiaires :**

La Nef se réserve le droit d’annuler la formation si elle n’obtient pas un nombre suffisant d’inscriptions. Dans ce cas, elle en informa les stagiaires ou les instances concernées au plus tard trois semaines avant le début de la formation.

**Annulation de la formation en cas de force majeure :**

L’inscription se trouvera annulée de plein droit et sans indemnité d’aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence qui entraîneraient l’annulation de la formation.

En cas de litige portant sur l’interprétation ou l’application de la présente convention, les parties conviennent de s’en remettre conformément au droit commun, à l’appréciation des tribunaux compétents mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage).